

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 05/12/2024

Date d'affichage : 12/12/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001424-20241211-2024-040_Delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Affichage : 12/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Objet de la délibération : Délibération créant un emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activité du service technique – école.

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre

Et le onze décembre

A 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; CUCCHI-FRESI Françoise ; DERUDAS Denis ; MONDOLONI Antoine ; DUFOUR Josée ; LUCIANI Maria Lisa ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; PEDINIELLI Pierre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; de LANFRANCHI Emmanuelle ; VALLI François ;

Etaient absents : de PERETTI Don Napoléon ; MAESTRATI Jean-Napoléon ;

Ont donné pouvoir : SERENI Jacques a donné pouvoir à PEDINIELLI Pierre ;

Madame Maria Lisa LUCIANI a été nommée secrétaire.

M. le Maire indique que la commune avait sollicité, sur le second semestre 2024 un renforcement d'un agent contractuel à l'école en raison des besoins accrus de nettoyage des bâtiments communaux et de garde d'enfant en période scolaire. Cette proposition avait conduit à la création d'un emploi non permanent de quatre mois de septembre à décembre 2024. Le besoin ayant motivé ce recrutement existe toujours et les dispositions légales permettent de prolonger la création de ce poste jusqu'à un maximum de 12 mois supplémentaires. Il est proposé de créer un poste d'accroissement temporaire pour 6 mois supplémentaires, pour atteindre la période des vacances scolaires estivales. Le poste créé aura ainsi atteint 10 mois d'existence.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service technique affecté à l'école pour les 6 prochains mois pour des tâches d'entretien des bâtiments communaux, de surveillance des enfants et d'aide au personnel enseignant.

Le Conseil Municipal
Où cet exposé
Et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Approuve la création à compter du 1^{er} janvier 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une quotité de travail hebdomadaire de 24 /35^e.

Cet emploi non permanent pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025 inclus.

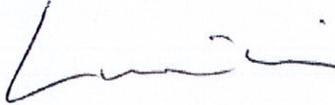
Il devra justifier d'une expérience professionnelle équivalente afin de répondre aux exigences de ce poste.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Maria Lisa Luciani

Maria Lisa LUCIANI


Le Maire,
Alexandre de LANFRANCHI



A.